

PERCEPTION DE L'EXPRESSION CITOYENNE DANS SA CONJUGAISON AVEC DÉMOCRATIE

Houari KHACHAI

*Chargé de mission à la Présidence de la République,
Enseignant à l'ENA*

Je suis heureux de prendre la parole à l'occasion de cette rencontre consacrée à la citoyenneté.

Le sujet, il faut le dire, pose problème. Il concerne des terminologies, que je dirais en formation, et s'inscrit dans un état d'esprit nouveau. Alors, contourner la difficulté commande une forme de l'économie de la communication, structurellement pédagogique, ce qui est d'ailleurs fort naturel pour l'organisateur de cette rencontre, «la solidarité nationale estudiantine».

Les quelques idées que je me propose de livrer participeront, je l'espère, à la compréhension.

Aujourd'hui, chez nous, comme ailleurs, la notion de démocratie s'insère de plus en plus dans les esprits où coïncident structures économiques et structures sociales, sans oublier, cela va de soi, les structures politiques avec la nouveauté du siècle, la mondialisation, ce qui implique à donner un sens à la citoyenneté; le sujet étant un thème de recherche, d'actualité et un domaine d'intérêt national, je dirais même mondial. S'il est dit que nous traversons une crise d'identité, obligeons-nous à essayer de trouver des marches dans cette société en rapide évolution.

Lorsqu'on ramène le sujet à notre situation, on se voit une volonté de s'exprimer, d'autant que l'actualité met en exergue la question, et je trouve là, l'occasion de livrer un aperçu à travers cette communication.

De la manière de considérer la chose, on interprète l'intérêt manifeste pour la citoyenneté et la démocratie comme le signe d'une évolution envers l'action politique au point où on imagine que ces deux notions sont en train de détrôner la politique proprement dite, reconnaissant, il faut l'avouer, que l'époque est plus citoyenne que politique parce qu'elle traduit une demande de normes et de régulation qui paraît faire défaut à la politique aujourd'hui, parce qu'on est dans une ère de complexité et de questionnement, alors qu'on était dans une ère de certitudes et des injonctions.

Parler de la question, c'est décrire les éléments et développer l'intérêt pour la période présente.

Dans ce contexte, des points méritent d'être évoqués.

Je commencerai par le premier.

I - DE LA COMPRÉHENSION DES CONCEPTS

Pour ce faire, il est utile, brièvement, de retourner dans le temps pour situer la notion.

1 - La citoyenneté dans l'Histoire

Si l'actuelle compréhension du concept a sa source dans l'antique Rome et dans les réflexions sur le droit romain, origine authentique, la vigueur était à son sommet pendant la Révolution française où le concept était entouré d'un enthousiasme de par le, républicanisme civique.

La Révolution était comprise comme un effort pour établir la citoyenneté. En effet, la citoyenneté se présente comme un esprit public suggérant un engagement rigoureux et individuel dans les actions qui renvoie au rôle du citoyen.

Plus tard, la citoyenneté devenait un devoir, chacun devait servir la communauté. La citoyenneté n'était pas sans une tension avec la famille, la religion et l'intérêt économique privé; les citoyens étaient tournés vers eux-mêmes et indifférents à la chose publique malgré le fait que la cité était le point focal de la vie quotidienne.

C'est dans la société bourgeoise moderne qu'une certaine mutation se fait sentir, l'expression de proximité communautaire et d'unité morale, change, sans toutefois une transformation de la définition formelle, mais en altérant les réalités politiques et légales.

Le citoyen était plus un homme protégé par la loi que quelqu'un qui prend part à son élaboration et sa mise en oeuvre, et la citoyenneté de cette époque était un statut légal plutôt qu'un fait de la vie quotidienne.

Vint ensuite la construction des États modernes où le citoyen était défini comme une personne jouissant de la liberté commune et de la protection de l'autorité, ce qui rend possible un genre de liberté à valoriser.

Aujourd'hui, pour beaucoup, on évoque les réalités sociales et pour comprendre, le concept doit s'insérer dans cette réalité.

2 - Des aptitudes des caractères de citoyenneté et de démocratie

Au sens de la définition, la citoyenneté est la qualité de citoyen, c'est-à-dire membre d'un État considéré du point de vue de ses devoirs et de ses droits politiques.

Notre Constitution, dans ses principes généraux régissant la société algérienne, y consacre entre autres, deux chapitres.

La Constitution investit une conception des libertés par la consécration du multipartisme dans un cadre d'affirmation des droits et libertés en tant que forme d'expression et de prise en compte de la parole citoyenne qui aide à améliorer les résultats et à concevoir les moyens.

Pour comprendre la citoyenneté, on doit se concentrer sur une réalité; un citoyen par définition est membre d'une communauté jouissant de prérogatives et assumant des responsabilités attachées à cette appartenance.

Comment se présente le citoyen ?

Il est protégé par la loi jouissant de la liberté commune et de la protection de l'autorité pour sa vie, ses biens, aussi bien chez lui, qu'à

l'Étranger, ce qui constitue une protection de son bonheur dans son activité, élément fondamental de fonctionnement de la République.

Cette vision renforce les structures de la responsabilité civique, ce qui donne à la citoyenneté les critères philosophiques modernes la reliant à la théorie de la participation selon Rousseau dans le contrat social et, plus tard, Kant.

Il en résulte qu'être citoyen est une charge, une responsabilité, un fardeau, comme c'est un statut, un titre; ce qui implique, dans ces cas, un droit ou un ensemble de droits dont les règles s'imposent à la conscience objectivement et subjectivement, quand bien même, au plan des mentalités, l'éducation morale et religieuse s'avèrent nécessaires en raison de bouleversements sociaux et de la crise des valeurs.

Elle serait conçue comme un développement de l'esprit et de l'intelligence, capable de contribuer à créer une culture et restituer, à la société son éthique, à l'individu sa sérénité et son équilibre.

Dans la situation de droit objectif, l'état du citoyen est défini par la loi et les actes réglementaires.

Les droits de l'homme et du citoyen ont fait l'objet d'une déclaration solennelle en 1789. D'autres déclarations des droits se trouvent consacrées dans des constitutions. Ils consistent en l'utilisation des libertés publiques et du principe de l'égalité.

S'agissant du droit subjectif, la situation légale et réglementaire est définie par un contrat recouvrant une stabilité relative ou une décision unilatérale entraînant instabilité ou révocabilité.

Dès lors, la citoyenneté relativement facile à qualifier s'étend à une population vaste, un ensemble, un groupement et non plus un simple individu qui cherche à renforcer ou à modifier d'une façon ou d'une autre les règles, les normes en vigueur, parce que la citoyenneté est en effet l'espace où s'articule le renouveau d'une politique démocratique; et c'est là qu'on trouve une tribune, la société civile, pour exprimer des points de vue, pour stimuler des débats, pour transmettre des données.

Ce rôle important lui confère la possibilité de faire fonction d'instructeur civique qui aide à comprendre et les relations avec

l'environnement favorisent un effet systémique favorable à la démocratisation de la vie publique.

La société civile s'accorde à la vision communautaire. Elle est aujourd'hui un domaine de coopération où les citoyens apprennent à travailler ensemble en vue d'intérêts communs et la poursuite commune de ces intérêts les pousse dans la politique et les prépare à jouer le rôle de citoyens conscients.

Ainsi, plus de participation aux niveaux locaux et dans les associations, les partis et les mouvements, contribuerait à faire de la citoyenneté une expérience plus concrète et plus réaliste permettant une extension de la vie publique et la responsabilité civique.

Concernant la **démocratie**, il convient de dire que c'est un idéal universellement reconnu maintenant. C'est aussi un droit fondamental du citoyen qui doit être exercé dans des conditions notamment de responsabilités et dans l'intérêt commun. C'est donc un idéal à poursuivre visant à renforcer la cohésion de la société et l'instauration d'un climat propice à partir d'un véritable partenariat entre les citoyens pour la conduite des affaires.

La démocratie garantit une participation populaire exercée dans le cadre de la loi et des règles de droit. Elle repose sur l'existence d'institutions structurées et sur la volonté de la société consciente de ses droits et responsabilités garantis par l'État qui réglemente et prévient toute discrimination pour favoriser la participation individuelle à la vie publique dans une société civile agissante, ce qui constitue un élément essentiel de cette capacité et volonté de créer les conditions favorables à l'exercice effectif du droit participatif.

La démocratie appelle un climat et une culture nourris et enrichis par l'éducation, par d'autres moyens culturels et l'information, ce qui participe de la formation à la citoyenneté responsable.

Peut-être conviendrait-il aussi de souligner que le caractère particulier nous fait dire que le concept doit être reconnu comme un principe devant s'appliquer à toute gestion en la matière des problèmes d'intérêt commun.

L'élargissement de la portée des idées et notamment celles rattachées à la citoyenneté liée à la démocratie serait donné par le fait que les citoyens sont capables de montrer qu'ils ont des idées et que si on leur procure la possibilité de s'exprimer, ils peuvent inventer, pourquoi pas, des solutions à leurs problèmes, s'il y a une organisation dans la recherche incessante d'une forme supérieure de contrat social, car retrouver le sens des solidarités, c'est retrouver le sens de projets dans nos actions.

Voilà ce qui revient à la première partie.

La deuxième partie portera sur la vision projetée à travers :

II - L'INTÉRÊT POUR LA PÉRIODE ACTUELLE

L'enjeu de la citoyenneté est l'instauration d'un espace qui serait le lieu d'un «vivre-ensemble» qui doit transcender les particularismes et les identifications, ce qui qualifie cet espace de «bien public».

L'espace d'activité et d'action, cet espace public est l'espace civique garantissant l'identité de chacun et de tous pour l'une et pour l'autre, récusant toute focalisation sur un bien commun.

Cette contradiction incite à comprendre que la citoyenneté est ce régime politique de l'existence publique d'un individu qui subordonne politiquement son affirmation identitaire à l'instauration de l'espace public d'actions critiques et créatrices de droits et l'affirmation d'un monde commun qui en est la condition.

La citoyenneté implique aujourd'hui que l'on dégage des synergies de combats de façon que des idées, et des idées démocratiques l'emportent.

Les profondes mutations en cours obligent une révision des conceptions traditionnelles de la politique pour s'adapter et pour laisser place à un modèle particulier. Ce modèle va avoir des conséquences sur la notion même de citoyenneté avec une société civile située dans un État en adaptation dans un monde nouveau en évolution et la réussite se mesure à l'aptitude à créer les conditions adéquates.

La préparation à la nouvelle citoyenneté fait observer que celle-ci doit être perçue comme la capacité de vivre ensemble dans une société démocratique, pluraliste, ouverte sur le monde, avec cette capacité de construire ensemble une société juste et équitable.

Les qualités, les aptitudes, les comportements et les connaissances qui font la citoyenneté, pourront préparer chacun des individus à s'engager activement dans l'exercice de la citoyenneté responsable.

L'éducation sur le concept nouveau doit porter sur la perception de la citoyenneté comme problème et comme solution à la fois, aux maux sociaux.

L'édification du «vivre-ensemble» doit traiter de l'équilibre entre les droits, la responsabilité et la participation des citoyens s'affirmant comme une réponse au relâchement du lien social perceptible et qui doit constituer de nos jours, une préoccupation.

Cette éducation, c'est une éducation à la démocratie, au pluralisme et à l'engagement collectif pour former des individus complets sur tous les plans en étant vigilant pour ne pas s'en servir comme instrument d'endoctrinement à des fins autres.

Pour concrétiser ce projet de citoyenneté, une solide formation intellectuelle devra être acquise, l'Histoire de notre pays devra être connue, les institutions politiques, les fondements de la vie démocratique et le droit devront être assimilés. Il faut la connaissance des réalités internationales, un apprentissage des débats et acquérir des aptitudes, des valeurs démocratiques, des attitudes de partage et de solidarité.

Ainsi, la réflexion sur la problématique renvoie vers la construction d'un nouveau contrat de société, véritable alliance entre l'État et la société civile, pour notre pays comptant cette société civile émergente, et construisant un système démocratique et une collectivité appelant des droits à deux degrés, le local et le national comme niveaux d'appartenance et espace pour que le citoyen puisse être actif et participer sur le territoire national comme au plan local.

C'est la manière de se situer et justifier qu'être citoyen, ce n'est pas seulement de disposer du droit de «cité», c'est être partie prenante de ce

qui s'y décide; on peut dire, c'est se sentir membre d'un peuple souverain, pour utiliser une expression d'un auteur.

Cette citoyenneté démocratique recherchée dans sa forme contemporaine, encourage un haut degré d'implication et de dévouement. Elle appelle une valorisation de la personnalité citoyenne, une ouverture sur les valeurs universelles. Il faut que le citoyen découvre un intense besoin d'appartenir à une organisation où s'harmonisent tous les intérêts de la Nation.

On relève une évolution palpable vers la démocratie et l'économie de marché qui est en train de faire reculer le rôle de l'État. Cependant, ce décalage doit être pris en charge par une restauration de la vie communautaire imprégnée de cette citoyenneté.

La solidarité serait désormais considérée comme indispensable. On doit relever que la volonté de participer aux grandes questions, conditionne la vie du pays, et partant, la prospérité. Tout événement doit concerner le citoyen et il se doit d'agir. Il doit se reconnaître à la participation comme il doit être sollicité à l'adhésion des projets selon sa propre échelle de valeur. Il se doit de savoir se situer dans le rapport des forces sociales pour être un acteur de progrès, et notamment de progrès humain dans **une société du savoir**.

Lancée il y a un quart de siècle, l'idée séduisait, car on a été convaincus que l'acquisition du savoir pourrait être une réponse aux différents problèmes que rencontre chaque pays.

On a pensé que l'acquisition de compétences était le moyen de s'assurer une position sociale. C'est seulement en partie vrai. Mais le but principal de la société du savoir serait la création d'un monde meilleur pour tous, un nouvel ordre moral fondé sur la citoyenneté **démocratique** qui se présente comme une dimension de la démocratie favorisée en cela par la mondialisation qui a conduit à la convergence de valeurs, à la prise de conscience des difficultés et problèmes mondiaux.

Ce serait là, le **contrat social**, dont on parle, fondé sur les droits et responsabilités du citoyen pour rétablir la cohésion sociale, la solidarité, l'ordre moral.

L'éducation à la citoyenneté serait déjà une obligation dans cette période de défis, de dépréciation des valeurs fondamentales. C'est là une disponibilité à édifier en commun une école de la modernité en phase avec les exigences du monde moderne et la citoyenneté à conquérir dans des espaces de l'État de droit qui s'intègre dans un plan des urgences nationales, qui entraînera un processus général de rationalisation de l'organisation qui met le citoyen au centre de la société.

En démocratie, le citoyen élément de la communauté serait le socle. C'est pourquoi dans les États modernes, les sociétés sollicitent ce citoyen pour améliorer la qualité de la décision publique à partir de l'expérience de l'avis, notamment pour ce qu'il fait dans sa quotidienneté.

Par exemple, la décentralisation impulsée des structures de l'État et le renforcement de la vie organisationnel de la société civile représente la réponse à ce domaine de coopération où les citoyens doivent apprendre à travailler ensemble en vue d'intérêts communs et la poursuite commune de ces intérêts, les pousse dans la politique au sens large à partir de plus de participation dans les mouvements pour faire de la citoyenneté, cette expérience concrète et réaliste afin d'étendre la vie publique et la responsabilité civique.

La citoyenneté démocratique dans sa forme contemporaine doit être encouragée à partir de degrés d'implication et de dévouement; pour maintenir le sentiment exaltant de cette symbiose au sein des mouvements luttant pour son expansion qui suscite solidarité et engagement quotidien.

L'image du citoyen heureux entraîné dans une activité pour le bien commun, devrait empêcher tout sentiment de poursuite de l'intérêt séparé et de la dispersion des citoyens.

L'avenir ne peut être que meilleure si nous saurons conjuguer démocratie et citoyenneté. La nature de cette conjugaison est aujourd'hui au coeur du débat.

Il nous faut rechercher à définir et à affirmer au mieux les deux concepts dans l'intérêt du pays et accorder un prix à la crédibilité

et à l'autorité des organisations et mouvements de la société civile, sans perdre de vue l'organisation de la cité et du modèle de société.

Le bon usage est de préparer les bases de la conscience citoyenne et pour laquelle la citoyenneté oblige les différents acteurs à réfléchir avec une éthique de conviction.

Lorsqu'on considère les formes de l'opérationnalité pour établir la connexion entre les éléments développés, on ne peut qu'intervenir sur la qualité et la reformation de la cohésion sociale qui aujourd'hui, plus que par le passé, demande à être mieux équipée pour parer aux crises et rechercher les moyens efficaces notamment pour éliminer les difficultés qui peuvent altérer.

Dans le contexte présent, qui mieux que **la concorde civile** peut favoriser en profondeur les progrès de la personne humaine pour identifier et appuyer des moyens conçus en vue de renforcer et consolider **la paix** et attaquer la crise.

Ce qui est évident, à l'heure actuelle, c'est le lien entre la paix et le développement, et en cette période, il est primordial de poursuivre la réflexion sur le sens de la paix exigeant dévouement, résolution, engagement.

L'état de concorde crée ce climat de confiance nécessaire et le progrès se fonde sur l'affirmation des concepts qui permettent de constituer la société en société humaine.

Ce courant ne sera-t-il pas un principe de pacifisme ? Comment sera-t-il un lien avec les attentes de la société ?

A cette interrogation, je dirais que ce débat concerne, de mon point de vue, l'ensemble de la Nation dans le cadre des institutions et des lois fondamentales de l'État avec ses organes.

Peut-être serons-nous habilités à livrer une proposition ?

A côté des assemblées parlementaires, **une assemblée consultative de la République** représentative de la société civile, organisée dans sa diversité, je dirais, dans ses contradictions, exprimera par ses membres, l'expertise du quotidien, la connaissance du terrain. Son apport sera l'expression d'une synthèse au service de l'intérêt général par les éclair-

rages qu'elle apporte. Elle serait plus motivée à construire des compromis face aux blocages et ainsi, donnerait le sens réel à la citoyenneté, aussi ne peut-on pas envisager **un corps de la paix** où les individus seront considérés comme pouvant être transformés en individus dévoués à la cause nationale ?

C'est une proposition à insérer dans notre schéma de recherche.

Au terme de cette intervention, que j'ai désirée pas trop longue pour votre attention, je formule l'espoir, en toute humilité, que les quelques idées développées aideront à la manière d'élaborer une doctrine appelant un renforcement et un rapprochement de l'État des citoyens dans une sincère communion, et permettez-moi maintenant de vous remercier.